



COMITÉ DU 19 DÉCEMBRE 2023				
DÉLIBÉRATION N°	C2023	12	19	03

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 13 décembre 2023 : 7 décembre 2023
- Réunion du 13 décembre 2023 : absence de quorum constatée (24 membres présent.e.s, 2 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 38 membres absent.e.s et excusé.e.s)
- Date d'envoi de la 2^{de} convocation à la réunion du 19 décembre 2023 : 14 décembre 2023
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 26/12/2023
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 03¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 01
- Nb de membres absents et excusés : 60

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
14 décembre 2023
20231219-C2023_12_19_03-BF

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2023
Affichage : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRIMITIF 2024
APPROBATION

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Le projet de budget primitif qui est proposé à votre approbation, affiche un total de recettes de 85 553 339,82 € et un total de dépenses de 80 854 209,64 €, soit un suréquilibre de 4 699 130,18 € répartis de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 73 926 500,00 € en recettes et 69 227 369,82 € en dépenses
- Section d'investissement : 11 626 839,82 € en recettes et dépenses

Le SMEDAR propose de voter la section de fonctionnement en suréquilibre pour marquer le caractère exceptionnel de la recette énergétique 2024 et sa volonté de l'affecter en totalité au financement des grands projets à venir : centre de tri, transport fluvial, transition énergétique.

I/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

a) Des charges à caractère général (chapitre 011) (+ 8,8 %) : 41 884 720 €

Les dépenses augmentent de 8,8 % par rapport au BP 2023 (+ 3,4 M€), et de 7,6 % (+3 M€) par rapport au budget total 2023.

Ce poste de dépenses se compose de 2 blocs : un premier bloc pour les dépenses du marché d'exploitation de l'UVE (dont poste Cendres et Réfiom) et un second pour les dépenses de fonctionnement de tous les services.

- Les dépenses liées au fonctionnement de l'UVE diminuent de 400k€ par rapport au prévisionnel 2023 suite à une stabilisation de l'évolution des indices de révision

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

- Les dépenses des services progressent de 3,4 M€ par rapport à 2023, dont 1 M€ correspondent à des provisions dont la réalisation n'est pas certaine

Cette augmentation s'explique par :

- Une hausse des crédits pour le paiement de la TGAP de 1M€ (nouveau palier à +2€/t en 2024)
- Une augmentation des crédits pour le traitement des déchets (service Exploitation) à hauteur de 1M€ :
 - o Nouveaux flux à traiter (200 k€) : DV précédemment donnés aux agriculteurs, plâtre, bois créosoté
 - o Provision pour l'enfouissement des déchets lors de l'Arrêt Général Usine de 09/2024 (200k€)
 - o Revalorisation des tarifs et hausse des tonnages à traiter (250k€)
 - o Hausse du nombre de rotations déchèteries (St Jean/Maucombe) et revalorisation des tarifs (200k€)
 - o Augmentation des charges d'entretien maintenance (100k€)
 - o Location d'un porteur ampliroll (50k€)
- Une enveloppe supplémentaire pour la Direction des Grands Projets de 0,8M€ qui prend en compte une provision pour le traitement extérieur des mâchefers (0.5M€), des études (0,1M€) et le traitement des biodéchets (0,2M€)
- Une hausse de 0,3M€ des prévisions de dépenses du service Travaux pour les dépenses d'électricité suite à une nouvelle augmentation des tarifs (130k€) et à l'augmentation des coûts d'entretien, (100k€) et une hausse de l'enveloppe fournitures pour petits travaux (70k€)
- Une hausse de 0.1M€ sur le budget Communication. L'exercice 2023 contenait des dépenses à caractère exceptionnelles qui ne seront pas reconduites en 2024 (Armada, Plan Boost). Néanmoins en 2024, de nouvelles actions exceptionnelles sont prévues pour 2024 (Village T4r, Communication Plastiques PET, Communication Biodéchets) dont notamment une enveloppe pour Rouen Capitale Européenne de la Culture (100k€). A périmètre équivalent, le budget classique Communication progresse de 4,4% (+20k€).
- Une évolution de 0,1M€ pour le service HSE dont
 - o 70k€ pour la centralisation de la gestion des vêtements de travail (transfert des autres services)
 - o 30k€ pour la mise en œuvre de la journée de Sécurité
- Une enveloppe supplémentaire de 0,1M€ pour les primes d'assurances dans un contexte toujours tendu

b) Des charges de personnel (+ 9,1 %) : 13 280 000 €

Le budget 2024 est en forte augmentation par rapport au BP2023 (12 167 460€).

Cette évolution importante est liée au fait que le BP2023 n'intégrait pas la revalorisation du point d'indice au 01/07/2023 et les évolutions des grilles indiciaires de catégories C et B, ayant nécessité un abondement des crédits du chapitre 012 lors du BS et d'une DM 2023. Par ailleurs, au cours de l'année 2023, d'autres événements sont venus impacter les prévisions du BP 2023, tels que : le fonctionnement très régulier du centre de tri le samedi, rémunéré en heures supplémentaires, des reclassements d'agents titulaires devenus inaptes à leurs fonctions ayant nécessité de créer des postes adaptés et de recruter sur les emplois que ces agents occupaient précédemment.

Tous ces éléments nous ont conduits à réajuster le budget 2023 de 481 000 €, à hauteur de 12 648 323€ afin de couvrir les dépenses nouvelles issues des mesures salariales gouvernementales et celles nécessaires afin d'assurer la continuité de nos services.

Le BP2024 intègre :

- L'augmentation de la Valeur du Point d'Indice au 01/07/23 en année pleine sur l'année 2024,
- L'impact en année pleine 2024, de l'évolution des grilles de rémunération C et B à effet du 01/07/2023,
- L'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à compter du 01/01/2024 (suite des propositions salariales gouvernementales),
- L'augmentation de la cotisation retraite CNRACL,
- Une éventuelle revalorisation de la Valeur du Point d'Indice qui pourrait intervenir dans le courant de l'année 2024,
- De nouveaux recrutements intervenus afin de renforcer les besoins de certains services,
- Des perspectives de négociations salariales qui devront être discutées au cours de l'année en concertation avec les représentants du personnel, dans un contexte de forte inflation.

c) Des charges de gestion – chapitre 65 (1 389 810 € / - 27,9 %)

Les crédits du chapitre sont en baisse de 27,9 % par rapport au BP 2023 pour prendre en considération la baisse des cours de revente des ferrailles et la baisse envisagée des soutiens des éco-organismes reversés aux adhérents.

Par ailleurs une enveloppe alternative de 100k€ est enregistrée pour le versement d'une Subvention pour Rouen Capitale Européenne de la Culture.

d) Des charges financières – chapitre 66 (1 860 000 € / - 14,5 %)

Elles sont conformes aux tableaux d'amortissements de la dette. L'évolution à la hausse des indices servant au calcul des taux variables impacte toutefois lourdement le remboursement de la dette du SMEDAR. L'emprunt structuré DEXIA, en mode dégradé, pèse à nouveau sur le budget du Smedar mais dans une moindre mesure par rapport à 2023 (+650k€ pour 2024 contre +1,1M€ pour 2023).

e) Des charges spécifiques – chapitre 67 (500€)

Il s'agit d'une enveloppe pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

f) Des dotations aux amortissements et aux provisions pour risques - Chapitre 042 (4 810 020 € / - 27,6 %)

Les dotations aux amortissements suivent le rythme des acquisitions du SMEDAR.

La provision pour emprunt structuré suit la même tendance que l'enveloppe des intérêts. Le risque subsiste mais diminue par rapport à 2023. Pour cette raison, la provision est révisée à la baisse à hauteur de 1,1M€.

Les écritures comptables à passer sont sans impact financier (dépense ou recette réelle), mais avec un effet inflationniste sur les 2 sections du budget (investissement et fonctionnement)

Les recettes de fonctionnement sont composées :

a) Des ventes de matériaux (3 124 480 € / - 36 %)

Les cours de vente des matériaux connaissent toujours une forte volatilité incitant à les surveiller avec attention. L'enveloppe 2024 est en forte baisse par rapport à celle du BP2023 et reflète plus précisément la réalité. L'écart avec le budget prévisionnel 2023 est de 17% suite à la prise en compte des nouveaux tarifs.

b) Des recettes énergétiques (22 945 250 € / + 72,2 %)

La recette énergétique estimée pour l'exercice 2024 est en très forte progression par rapport à celle de 2023. En effet, dans un contexte de crise énergétique, le Smedar a pré-vendu sa production électrique 2024 à un tarif qui se décompose comme suit :

- 80% d'une prévision de vente de 118 000MWh à un prix moyen de 170€
- Le solde au prix « spot », c'est-à-dire au tarif en cours au moment de la vente. Ce tarif peut être élevé ou négatif suivant le contexte économique et technique (cas d'une panne qui nécessite d'acheter de l'électricité).

Dans l'incertitude des cours de vente applicables au-delà des 94 500MWh prévendus, il est proposé de retenir une recette de 100€/MWh à appliquer sur une assiette d'environ 40 000 MWh.

- 2 140 000 € pour la recette thermique calculée sur la vente de 81 500 MWh à 26.26€/MWh (achat chaleur + eau + électricité)

Les garanties de capacité constituent une recette pour le Smedar basée sur la puissance nominale de l'UVE (13MW). Chaque MW est mis aux enchères une fois par an minimum et les tarifs peuvent être très variables. Ces garanties permettent à l'autorité de régulation d'assurer la fourniture d'électricité lors des journées les plus froides de l'année.

Au titre des ventes des capacités 2023 à percevoir en 2024, le Smedar peut inscrire une recette d'environ 400 k€.

c) Des redevances (40 587 100 € / - 1,7 %)

Les redevances enregistrent une baisse de 1,7% (0.7M€) due :

- A une baisse des redevances de 2.8M€ suite à la disparition du forfait transport traitement sur les OM des adhérents (-1,8M€, soit -4%) et au constat de baisse des tonnages (-1M€)
- A la révision des tarifs des DAE de Valenseine +6%. Cette hausse des tarifs combinée à une augmentation du vide de four représente 1,6M€ supplémentaires.
- A La TGAP incinération qui passe de 12€/t en 2022 à 14€/t en 2024 et à la TGAP appliquée sur les non-incinérables qui passe de 27,33€/t en 2023 à 29,67€/t en 2024 générant une recette supplémentaire reversée à l'Etat (0.5M€)

Par ailleurs, la capacité d'incinération est envisagée à un maximum de 325.000 tonnes afin de rester dans les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

d) Des soutiens des éco-organismes (5 183 000€ / - 4,4 %)

On constate une stabilité des soutiens CITEO.

En 2024, un nouveau barème sera applicable dont le contour ne sont pas encore totalement définis.

e) Des dotations aux amortissements des subventions et aux provisions (1 462 310 € / - 67,6 %)

Les dotations aux amortissements des subventions (357 800€) suivent la même tendance que les amortissements des immobilisations. Les subventions restant à amortir sont issues du revamping du centre de tri en 2016.

L'inscription de 1 104 510€ pour la révision de la provision pour risque relative à l'emprunt structuré impact fortement ce chapitre.

f) Des atténuations de charges (269 360€ / + 7,7 %)

Cette ligne correspond à la réalité des recettes liées au remboursement des arrêts des agents.

g) De la participation des agents aux chèques déjeuner (155 000€ / 0 %)

Le montant de cette participation est lié à la composition des effectifs.

h) Du remboursement de taxes par la SNVE (200 000€ / + 100 %)

Ces remboursements de taxes sont perçus de manière régulière depuis l'année dernière mais n'avaient pas été inscrits au BP 2023.

Le niveau de recettes de la section de fonctionnement permet de réaliser un autofinancement total de la section d'investissement de 6 002 319,82 € et de conserver un suréquilibre de 4,6M€

II/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le SMEDAR doit dégager une enveloppe de 4 624 530 € au BP2024 pour assurer le maintien de son patrimoine.

a) Les dépenses d'investissement

Elles sont composées des dépenses liées aux remboursements du capital de l'emprunt, des dépenses d'équipement, des dépenses liées aux amortissements, des écritures d'ordre pour les avances des marchés publics et des provisions pour risques.

Après prise en compte des dépenses liées aux emprunts et aux amortissements, l'enveloppe allouée aux dépenses d'équipements s'élève à 4 624 530€.

Les principales dépenses d'équipements sont :

- Les travaux d'interconnexion électrique entre l'UVE et le centre de tri (984 700 €)
- La poursuite du projet de réhabilitation du site de Cléon (« Design Cléon » 790 000 €)
- Les travaux d'aménagement du process de tri dans le centre de tri (538 700 €)
- L'acquisition de matériels roulants et engins (535 000 €) :
- La défense incendie du site VESTA et notamment du centre de tri (300 000 €)
- Le matériel d'exploitation (270 000 €)
- L'acquisition de matériels et logiciels informatiques (166 700€)
- Les études pour la valorisation des mâchefers (165 000 €)
- La mise en place de la vidéosurveillance sur les quais (120 000 €)
- Les travaux d'aménagement du site VESTA pour 104 000€

Le montant des crédits prévus pour les avances sur marchés est estimé à 250 000 €.

b) Les recettes d'investissement

Elles sont constituées :

- Des recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) pour 6 002 320 € et des dotations aux amortissements et provisions pour 4 810 020 €.
- Des écritures de régularisation des avances sur marchés sont estimées à 250 000 €.
- De subventions (564 500€) dont :
 - o Citéo (500k€) pour le flux développement,
 - o Feder (Europe 49 500€) en soutien à la recherche des nouvelles filières mâchefers,
 - o Agence de l'Eau (15 000€) pour la gestion des eaux

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la 1^{re} convocation adressée le 07/12/2023 aux membres du Comité en vue de la réunion du 13/12/2023,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 13/12/2023,
Vu la 2^e convocation adressée le 14/12/2023 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 19/12/2023,
Considérant l'avis favorable de la Commission de finances en date du 13 décembre 2023,
Considérant le rapport présenté,

Article unique – d'adopter le projet de budget primitif 2024, tel que présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vote par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	41 884 720,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 280 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 389 810,00
Total des dépenses de gestion courante		56 554 530,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 860 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		58 415 030,00
022	<i>DEPENSES IMPREVUES</i>	0,00
023	<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)</i>	6 002 319,82
042	<i>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)</i>	4 810 020,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 812 339,82
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		69 227 369,82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2024
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	269 360,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	66 656 830,00
	Ventes matériaux	3 124 480,00
	Ventes énergétiques & garanties de capacité	22 945 250,00
	Redevances	40 587 100,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 183 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	355 000,00
77		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		72 464 190,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	1 462 310,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 462 310,00
002	Excédent antérieur reporté	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		73 926 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
Vote par chapitre et opération

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2024
Total Dotation, fonds divers et réserves		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
Total Emprunt et dettes assimilées		5 290 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 290 000,00
Total Opérations d'équipement		4 624 529,82
2017-11	DEFENSE INCENDIE VESTA/CENTRE DE TRI	300 000,00
2017-12	AMENAGEMENT DU SITE DES SAINT JEAN DU CARDONNAY	68 220,00
2017-21	CLEON-AMENAGEMENT DU SITE	14 000,00
2018-26	QUAI DE MONTVILLE- AMENAGEMENT DU SITE	6 000,00
2018-32	INTERCONNEXION CENTRE DE TRI	984 900,00
2018-35	DESIGN CLEON	790 000,00
2019-12	EQUIPEMENTS SERVICE COMMUNICATION	20 000,00
2019-15	ST JEAN DU CARDONNAY - CREATION BASSIN EP	60 489,82
2022-15	AMENAGEMENTS POUR TRANSPORT FLUVIAL	80 000,00
2022-22	AMENAGEMENT SITE DE DIEPPE	18 000,00
2022-24	CONSTRUCTION CENTRE DE TRI ZONE NORD	90 000,00
2022-25	AMENAGEMENT DU SIEGE	45 000,00
2023-21	VIDEOPROTECTION DES QUAIS DE TRANSFERT	120 000,00
2024-01	MOBILIER 2024	31 000,00
2024-02	MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIELS 2024	166 700,00
2024-05	EQUIPEMENT ET MATERIELS D'EXPLOITATION 2024	270 000,00
2024-06	GROS ENTRETIEN DU PATRIMOINE 2024	91 000,00
2024-09	CENTRE DE TRI AMENAGEMENTS 2024	538 700,00
2024-11	VESTA AMENAGEMENTS 2024	104 200,00
2024-12	MATERIELS ROULANTS ET ENGINS 2024	535 000,00
2024-14	ACQUISITIONS CONTENEURS 2024	28 320,00
2024-16	VESTA - VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE/CLIM	22 000,00
2024-17	REAMENAGEMENT DU QUAI DEVILLERS-ECALLES	35 000,00
2024-18	REAMENAGEMENT DU QUAI DE MONTVILLE	15 000,00
2024-19	CONTROLE D'ACCES DES SITES	26 000,00
2024-20	NOUVELLES FILIERES DE VALORISATION DES MACHEFERS	165 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 712 310,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 462 310,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	250 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 626 839,82

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2024
10		0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	564 500,00
16	EMPRUNTS	0,00
Recettes réelles		564 500,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 002 319,82
024	CESSION D'IMMOBILISATIONS	0,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 810 020,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	250 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		11 626 839,82

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR 04 FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE 00 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s) 00